



Le taux de chômage limousin reste stable au deuxième trimestre 2015

Au deuxième trimestre 2015, le taux de chômage est stable en Limousin et s'établit à 9,2 % de la population active. Le chômage se maintient en Haute-Vienne et en Creuse. Il augmente légèrement en Corrèze. En France métropolitaine, le taux de chômage reste stable et s'établit à 10,0 %.

Caroline Geindre, Insee

Au deuxième trimestre 2015, le taux de chômage en Limousin se maintient à 9,2 % de la population active. Fin 2014, il avait atteint son niveau le plus élevé depuis mi 2013 (9,3 %) avant de s'orienter à la baisse en début d'année 2015. L'évolution du taux de chômage régional est similaire à la tendance nationale depuis fin 2014. Le taux de chômage en France métropolitaine se stabilise ainsi à 10,0 % de la population active fin juin 2015. Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,3 point en Limousin comme en France métropolitaine.

Au deuxième trimestre 2015, le taux de chômage reste stable dans seize régions françaises et diminue dans cinq d'entre elles (figure 1). Seule l'Auvergne affiche une légère progression (+ 0,1 point).

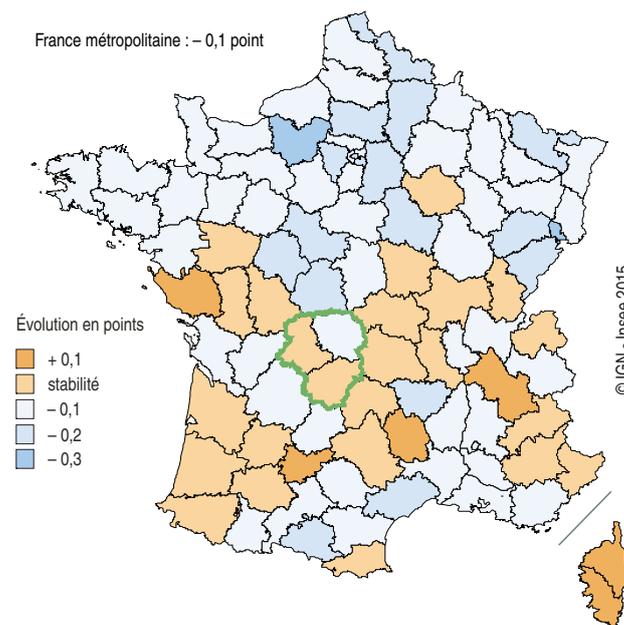
Sur un an, le taux de chômage augmente dans la totalité des régions de métropole. La hausse la plus importante concerne la Corse (+ 0,6 point) et Poitou-Charentes (+ 0,4 point). Néanmoins, la Haute-Normandie, la Basse-Normandie, la Picardie, la Lorraine, l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais sont quasiment stables en rythme annuel (+ 0,1 point).

Au final, au deuxième trimestre 2015, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais affichent de nouveau les plus forts taux de chômage de métropole (14,1 % et 12,8 %) (figure 2). Les deux régions les moins impactées sont l'Île-de-France et la Bretagne, avec 8,8 % de leur population active à la recherche d'un emploi, devant Pays de la Loire, Rhône-Alpes et Auvergne (8,9 %).

L'évolution du taux de chômage dans les trois départements limousins reste contenue (figures 3 et 4). En Corrèze, le taux de

1 Diminution ou stabilité du taux de chômage dans les trois quarts des départements

Évolution trimestrielle du taux de chômage par département entre le premier trimestre 2015 et le deuxième trimestre 2015 (données provisoires corrigées des variations saisonnières)

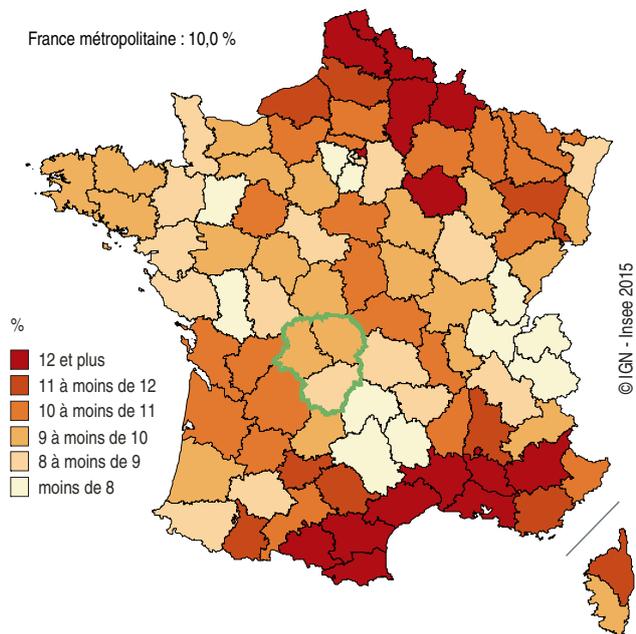


Source : Insee, taux de chômage localisé

chômage s'accroît de 0,1 point et retrouve son niveau de fin 2014. Avec 8,2 % de la population active à la recherche d'un emploi, le département détient toujours le taux de chômage le plus bas de la

2 Les plus forts taux de chômage dans le Nord et sur le pourtour méditerranéen

Taux de chômage par département au premier trimestre 2015 (données provisoires corrigées des variations saisonnières)



Source : Insee, taux de chômage localisé

3 En Limousin, le taux de chômage s'établit à 9,2 % au deuxième trimestre 2015

Taux de chômage trimestriel, en % (données corrigées des variations saisonnières)

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Limousin	France métropolitaine
2015					
T2 2015 (*)	8,2	9,7	9,8	9,2	10,0
T1 2015	8,1	9,7	9,8	9,2	10,0
2014					
T4 2014	8,1	9,8	9,8	9,2	10,1
T3 2014	8,1	9,7	9,7	9,2	10,0
T2 2014	7,9	9,4	9,4	8,9	9,7
T1 2014	7,9	9,6	9,4	8,9	9,8
2013					
T4 2013	7,8	9,6	9,3	8,8	9,7
T3 2013	8,1	10,0	9,7	9,2	9,9

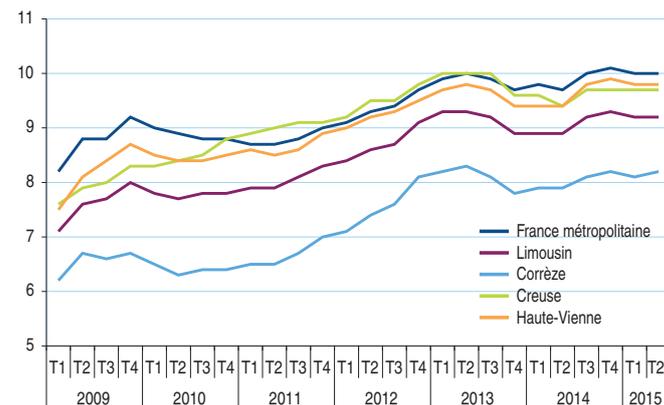
(*) données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisé

région. En Creuse, il reste stable pour le troisième trimestre consécutif : il s'établit à 9,7 % au deuxième trimestre 2015. En Haute-Vienne, le taux de chômage se maintient à 9,8 % après une inflexion début 2015. Il affiche le niveau le plus élevé de la région mais demeure inférieur au taux de chômage national. Sur un an, le taux de chômage en Creuse et en Corrèze progresse de 0,3 point, comme au niveau national. L'évolution est légèrement plus élevée en Haute-Vienne (+ 0,4 point). ■

4 Au deuxième trimestre, un taux de chômage stable en Limousin comme au niveau national

Taux de chômage trimestriel, en % (données corrigées des variations saisonnières)



(*) données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisé

Définition

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un **chômeur** est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence,
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours,
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Remarque : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Insee Limousin

29 rue Beyrand
87031 Limoges Cedex

Directeur de la publication :

Yves Calderini

Rédactrice en chef :

Nathalie Garrigues

ISSN 2416-9854

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- « Mi 2015, l'activité économique limousine tourne au ralenti », Insee Conjoncture Limousin n° 7, octobre 2015
- « Nouvelle dégradation de l'emploi salarié limousin au deuxième trimestre 2015 », Insee Flash Limousin n° 15, octobre 2015

